

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois. 0 80
Un an. 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Comité de Vigilance.

Partie non Officielle. — À Angers. — Fédération Internationale des Travailleurs de la Mer. — Congrès de Londres.

CONVOCATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 15 Décembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 22 Décembre et Mardi 5 Janvier 1897 à 8 heures du soir.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion des Comités général et de Vigilance de Mardi prochain 13 courant.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Réunion extraordinaire du 2 décembre

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Abbé des Chapeliers.

Assesseurs : Nias fils, des chemins de fer, et Brunellière, des corroyeurs.

Sont présents : Marchand, Denis, Guillou, Carric, Bret, Léléon, Hougmard, Auffret, Robinet, Abbé, Tuffet, Lèveil, Gerbaud, Giraud, Beillon, Brunellière (des corroyeurs), Nias fils, Tulève, Rembaud, Colombe, Poulin, Lepré, Charrier, Merveilleux, Lagarde, Millette, Léglise, Chauvet, Lebreton, Cléro, Levexier, Abbé.

Excusés : Radigois, Huchet, Béty, Jarnet, Desourme, Emériaud, Auguste, Riffaud, Dudot.

Lecture d'une lettre de la Bourse du

Travail d'Amiens annonçant l'envoi de 250 billets de tombola à 0 fr. 10 pour les aider à créer un *Bulletin officiel*. Cette Bourse du Travail étant sans subvention.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu du citoyen Tulève, de sa délégation au 5^e Congrès des Bourses du Travail, et la lecture du rapport du citoyen Lambert, délégué au 8^e congrès corporatif.

La lecture du rapport du citoyen Tulève ne demande pas moins de deux heures.

Personne ne demandant la parole sur ce rapport, le président donne lecture de l'ordre du jour suivant, qui est adopté à l'unanimité :

« Les délégués des Syndicats Nantais au Comité Général de la Bourse du Travail, réunis extraordinairement le 2 décembre, à l'effet d'entendre le rapport de son délégué, le citoyen Tulève au 5^e Congrès des Bourses du Travail, qui s'est tenu à Tours ;
» Après avoir entendu ces explications et ces votes dans les différentes questions à l'ordre du jour, approuvent sa conduite et le félicitent de la façon dont il a rempli son mandat. »

Vu l'heure avancée la lecture du rapport du citoyen Lambert est renvoyée à quinzaine.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire-adjoint : D. COLOMBE.

COMITÉ GÉNÉRAL ET COMITÉ DE VIGILANCE

Réunion du mardi 17 novembre 1896

Président : Emerieau, des broisseurs.

Assesseurs : Lepré, des broisseurs, et Huchet, des camionneurs.

Sont présents : Dudot, Leveul, Merveilleux, Lagarde, Carric, Poulin, Radigois, Brunellière, des corroyeurs, Cléro, Leguillou, Guillou, Lepré, Emeriaud, Auffret, Bret, Denis, Lepage, Giraud, Gerbaud, Huchet, Sevestre, Le Rudulier, Beillon, Léléon, Hougmard, Léglise, Chauvet, Brunellière, des galochiers, Tulève, Rembaud.

Excusés : Desourme, Auguste, Riffaud, Ricordeau, Lebreton.

Les conseillers prud'hommes sont présents.

Plantard a la parole et annonce que les demandes de plusieurs corporations pour faire partie de la troisième catégorie ont été acceptées. Dans cette catégorie seront désormais les ciriers, les gaziers, les électriciens.

Tulève dit que l'année prochaine vont avoir lieu les élections générales, que les listes seront révisées et que la Bourse fera le nécessaire pour l'inscription des camarades.

Lagarde dit que les camionneurs relèvent des prud'hommes, étant considérés comme cochers.

La séance du comité de vigilance est levée.

COMITÉ GÉNÉRAL

Lepage interpelle le secrétaire général en disant qu'un patron de leur corporation est venu il y a plus de six semaines demander deux ouvriers et que le secrétaire l'a fait attendre dix minutes en lisant son journal.

Le secrétaire proteste et demande une commission d'enquête où le patron devra venir faire la preuve de son dire.

Béty dit que quand on apporte des allégations semblables on doit avoir des preuves à l'appui.

Lepage. — Ce patron est parti à Bruxelles!

Le secrétaire regrette ce départ et dit que certainement le syndicat des coureurs a été induit en erreur.

L'incident est clos.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le secrétaire de séance,
DENIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du 24 novembre 1896

Président : Hougmard.

Sont présents : Béty, Hougmard, Guillou, Brunellière des corroyeurs, Beillon, Denis, Lagarde, Desourme, Colombe, Cléro.

Le secrétaire général rappelle qu'à la dernière réunion il a soumis les listes de souscription pour le monument de Thivrier. Ces listes sont restées intactes et il invite les membres présents à les propager.

Denis propose qu'un citoyen soit chargé de les présenter au comité général (Adopté).

Le citoyen Denis est désigné

Correspondance. — Lecture de la lettre adressée à M. Sibille par M. Lecadre, adjoint au maire de Nantes.

Lecture d'une lettre du *Syndicat des locataires de la ville de Nantes*, ainsi que des statuts de cette association.

Cette lecture soulève l'hilarité de tous les assistants; néanmoins il est décidé d'en donner connaissance au comité général en l'invitant à déléguer son secrétaire général au dit syndicat afin de se renseigner sur les décisions qui y seront prises.

Circulaire de la Commission d'organisation des Congrès donnant le prix de ses comptes-rendus.

Lettre de la Bourse du travail de Tours.

Lecture d'une lettre du citoyen Pommier annonçant l'envoi d'un colis de brochures.

Le secrétaire général demande à ce que l'on réunisse extraordinairement le comité général le mardi 1er décembre afin qu'il rende compte de son mandat au V^e congrès des Bourses du Travail, ainsi que de la lecture du rapport de notre délégué au Congrès corporatif. (Adopté).

La question des élections à la Commission exécutive est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance, D. COLOMBE.

Réunion du mardi 8 décembre

Président : Lebreton.

Secrétaire : Denis.

Sont présents : Colombe, Denis, Houg-mard, Lebreton, Lagarde, Brunellière, des corroyeurs; Cléro, Desourme, Guillou.

Excusés : Béty, Isambart, Ricordeau, Le Rudilier.

Délégués du contrôle : Huchet et Chauvet.

Délégués de l'administration : Nias fils et Lepage.

Correspondance : Lettres du syndicat des couvreurs et de celui des ouvriers d'usines donnant les noms de leurs délégués.

Lettre du citoyen Le Rudilier donnant sa démission motivée par un surcroît de travail.

Lettre de M. Bret, menuisier à Ruffigné.

Lettre adressée au secrétaire de la rédaction du *Bulletin* par le Conseil local de la Fédération du bâtiment d'Angers.

L'insertion est acceptée.

Circulaire de la Bourse du travail de Dijon relative à la grève des ouvriers céramistes de Pouilly.

On procède à la nomination de la sous-commission pour recevoir les candidatures pour les élections du Comité général.

Sont nommés : Denis, Guillou et Lebreton.

Circulaire de la Fédération des Bourses du travail. (Renvoyé au comité général.)

Le citoyen Colombe remet à la Bourse du travail 2 carnets de souscription de la Maison du Peuple.

Le secrétaire général donne connaissance d'une brochure du citoyen Hamon, intitulée : « Le Socialisme et le Congrès de Londres » dont le prix, pour les ouvriers syndiqués, est de 1 fr. 75.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, DENIS.

COMITÉ DE VIGILANCE

DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES-OUVRIERS

Réunion extraordinaire du vendredi
12 novembre 1896.

Président : Desourme, des brosiers.

Cette réunion a lieu, sur la demande de plusieurs conseillers prud'hommes ouvriers, au sujet d'une demande de remaniement des catégories.

Lagarde, au nom de ses collègues, donne certains renseignements concernant la demande des patrons auprès du Préfet, pour le transfert de la corporation des ciriers de la première catégorie dans la troisième; beaucoup de corporations se trouvant dans ce cas, il demande si on ne pourrait pas demander une révision complète de toutes les catégories.

Tessier parle dans le même sens et dit que si le groupement était mieux fait les conseillers seraient mieux à même de concilier.

Tulève : Puisque le préfet ouvre les portes de la révision, nous devons en profiter; nous avons toujours été refusé, nous devons donc nous servir de ces dispositions à l'égard des patrons en attendant que la loi sur la législation des prudhommes soit remaniée de fond en comble.

Les conseillers prud'hommes seront chargés de faire le nécessaire pour obtenir cette fois satisfaction.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, DENIS.

PARTIE NON OFFICIELLE

POUR LA VERRERIE OUVRIÈRE

La Chambre syndicale des Ouvriers sculpteurs vient de nous adresser un magnifique lot pour la loterie qui aura lieu le 15 décembre; il consiste en une magnifique jardinière en bois sculpté d'une valeur que nous ne saurions estimer, mais qui a surtout celle de la profonde sympathie adressée aux lutteurs énergiques que furent les verriers de Carmaux.

Tous nos remerciements aux camarades sculpteurs et aux jeunes élèves du cours de ferblanterie qui ont complété ce chef-d'œuvre en en fabricant l'intérieur.

LA MAISON DU PEUPLE

La commission d'organisation de la Maison du Peuple vient d'émettre des bulletins de souscription au prix de 0 fr. 25. Nous engageons vivement tous nos camarades à s'associer à cette œuvre essentiellement socialiste.

On souscrit : Chez le citoyen Dejean, trésorier, 14, rue de la Fosse; Colombe, secrétaire, 6, rue Meuris; Ménard, débi-tant, 2, place Saint-Elisabeth; au Secré-tariat de la Bourse du Travail et au siège de la Fédération Socialiste, 12, rue Le-vêque.

A ANGERS

Le Conseil local de la Fédération du bâtiment nous adresse l'ordre du jour suivant avec prière de l'insérer, ce dont nous nous empressons de faire avec plaisir.

« Les ouvriers en bâtiment de la ville d'Angers réunis en assemblée générale le 2 décembre 1896, à la Bourse du Travail :

» Considérant, que le Conseil municipal de la ville d'Angers dans sa séance du 1er décembre, en repoussant les conclusions du rapport présenté par les Chambres syndicales ouvrières du bâtiment, rapport ayant trait à la réfection des façades au moins une fois tous les dix ans, sur un arrêté de 1863 non abrogé.

» Le Conseil municipal de la ville d'Angers ne voulant pas faire appliquer le dit arrêté a de ce fait violé la loi.

» Les ouvriers soumettent cette conduite à l'appréciation des citoyens de la ville d'Angers qui ont nommé des délégués pour défendre leurs intérêts et faire respecter lois et arrêtés que violent impunément ces derniers.

Ils refusent d'accepter le système de chantiers d'hiver dits de *charité*, où le travail est plus qu'humiliant et rétribué à un taux dérisoire et réclament énergiquement la mise en vigueur de l'arrêté de 1863 concernant la réfection des façades.

Pour la Fédération du Bâtiment :

Le président de séance,

GUÉRIN.

Le secrétaire de séance,

BRISSET.

A Nantes, nous pourrions joindre notre protestation à celle de nos camarades d'Angers. Il existe aussi un arrêté concernant la réfection des façades tous les dix ans, mais nous ne pensons pas qu'il soit appliqué. En 1890, l'administration de M. Guibourd le sortit des cartons de notre bureau-cratie, mais depuis il est resté lettre-morte.

Il est vrai qu'aujourd'hui, toutes les sympathies de l'Administration sont pour le *syndicat des propriétaires*; mais qu'en pense le *syndicat des locataires*?

La question est posée à son président, M. Riom, ancien maire de Nantes.

D COLOMBE.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE

DES TRAVAILLEURS DE LA MER

La Fédération internationale des travailleurs de la mer, des docks et des rivières, dont le siège est à Londres, vient d'envoyer à la Bourse du travail de Nantes les pièces suivantes :

1^o Un manifeste aux marins et aux ouvriers du port leur expliquant pourquoi une fédération internationale doit être formée.

2^o Un manifeste aux mêmes, protestant contre la baisse des salaires et en indiquant la cause.

3^o Une note au sujet de l'insigne que devront porter tous les membres de la fédération.

4. Un appel fait aux armateurs, aux propriétaires de docks, d'entrepôts et de ma-

gasins à grains, ainsi qu'aux entrepreneurs de manutention, leur demandant une entrevue pour discuter, avec les délégués de la Fédération, les conditions de travail et de salaire.

5. Une explication de ce qu'on entend par *Ca Canny*, ou valeur pour valeur.

6. Un appel aux marins et aux ouvriers du port leur demandant de se prononcer par voie de referendum sur l'un des points suivants :

a) Etes-vous favorables à une grève immédiate internationale pour appuyer la demande faite aux employeurs comme il est dit ci-dessus ?

b) Etes-vous favorables à une nouvelle période d'organisation avant d'entrer dans une action définie ?

c) Etes-vous partisan d'employer le système du *ca canny*, savoir valeur pour valeur, jusqu'au moment où les employeurs consentiront à recevoir les délégués en conférence ?

CONGRÈS DE LONDRES

Réunion plénière du 5 septembre (suite)

COMPTE-RENDU DU CITOYEN HAMON

Le président Hyndman dit que son opinion personnelle est qu'une délégation ne peut se séparer en deux fractions sans l'avis du Congrès.

Un délégué anglais propose l'ordre du jour. Millerand a la parole contre, mais il est interrompu par les Anglais, parce que, disent-ils, l'ordre du jour étant demandé, doit être mis aux voix sans discussion.

Ce formalisme britannique ne laisse pas de contrarier visiblement le citoyen Millerand, mais il est absolument interloqué, lorsqu'un autre délégué anglais fait une nouvelle motion d'ordre disant que l'on ne peut entendre un délégué dont le mandat n'a pas été vérifié.

Le citoyen Singer demande le vote par nationalité et l'on procède au vote de cette façon, pour savoir, dit le président, si on doit donner la parole au citoyen Millerand; la délégation française vote pour à l'unanimité. Le Congrès se prononce dans le même sens à la majorité.

Millerand a la parole.

« Au nom de 47 délégués, dit-il, nous désirons faire trancher par le Congrès une question de principe des plus importantes.

« Par 57 voix contre 56, la délégation française a repoussé la décision de Zurich, c'est-à-dire qu'elle accepte que les anarchistes puissent venir discuter dans un Congrès socialiste. Nous nous refusons formellement à avoir la moindre promiscuité avec eux, et, ayant été battus, nous nous sommes retirés car nous ne voulons pas nous prêter à la comédie qui a été jouée: des anarchistes se sont glissés ici, en se procurant, je ne sais comment, des mandats de syndicats; mais ils ne viennent ici, ainsi qu'ils l'ont déclaré au sein de la délégation française, que pour faire œuvre anarchiste. »

La majorité française proteste contre cette allégation, mais Millerand continue :

« Nous n'accepterons jamais de collaborer avec des anarchistes et leurs alliés qui, sous le couvert des syndicats, font de l'anarchie. »

Nouvelles protestations de la délégation française.

« Voilà la question posée, et, conclut le citoyen Millerand, que le Congrès nous autorise à former deux sections, ou bien nous nous retirerons. »

Après cette déclaration, les citoyens Allemane et Vaillant demandent à répondre au nom de la majorité de la délégation française :

On leur refuse la parole, et le président l'accorde au citoyen Vandervelde, député belge, qui ne peut, bien entendu, relever au nom de la majorité française les affirmations mensongères du citoyen Millerand.

« Le citoyen Millerand, dit-il, a entendu soulever une question de principe; c'est sur ce terrain que je veux me placer, et je déclare que, malgré la sympathie qu'en Belgique nous avons pour les citoyens Jaurès, Millerand et leurs amis, il nous est moralement impossible d'accepter la proposition de nos amis de France.

» Outre que l'Italie, qui s'est déjà trouvée partagée sur un vote, pourrait en prendre acte pour se scinder en deux fractions, nous nous refusons de diviser la France en parlementaires d'un côté, et de l'autre, ainsi que le prétend la fraction dissidente, les anarchistes et les alliés des anarchistes.

» Je vois cependant, parmi la majorité française, des membres du Parlement, des membres de syndicats puissants, qu'on ne peut suspecter d'anarchisme. »

» La minorité, dit en terminant le citoyen Vandervelde, doit s'incliner devant la majorité. »

Le président consulte le Congrès par nationalités. Par 14 voix contre 5, il est décidé que la France formera deux sections. Ont voté contre: l'Angleterre, la Belgique, la France, la Hollande et l'Italie.

Ce vote est enlevé grâce au concours de l'Australie, la Bohême, la Hongrie, la Serbie, la Roumanie, etc., qui, représentées par un nombre infime de délégués, viennent faire échec aux nations où le socialisme est plus développé, et qui ont plusieurs centaines de délégués.

La séance fut levée aussitôt le vote, mais le lendemain, le citoyen Vaillant protesta que l'on eût laissé qualifier d'anarchistes ou alliés d'anarchistes, sans les entendre, les membres composant la majorité de la délégation française. « Jamais, dit-il, à aucun moment, un vote quelconque n'a pu faire croire que nous faisons œuvre commune avec des anarchistes. En disant cela, on affirmait une chose que l'on savait fautive, et qu'en langage parlementaire je qualifierai de contraire à la vérité. »

A son tour, le citoyen Allemane apporte une protestation virulente, et déclare que la délégation régulière française regrette les heures perdues par la faute de la minorité dissidente française pour entretenir le Congrès des querelles qu'elle a suscitées et qui importent peu au socialisme international.

Le mercredi soir, à l'issue de la séance

plénière, les Français de la majorité se réunissent en séance; les Blanquistes surtout sont outrés du discours du citoyen Millerand.

Tout le monde est excité. Une commission est nommée pour rédiger une déclaration. Les citoyens E. Guérard, Marcel Sembat, Paillet Hamon la composent.

Elle rédigea le jeudi matin un manifeste imprimé en trois langues et distribué le vendredi.

Ici le citoyen Hamon lit cette déclaration que nous avons insérée dans le numéro d'août de notre *Bulletin officiel*.

Le manifeste fut signé par les citoyens Vaillant et Guérard au nom des 77 délégués constituant la délégation française régulière.

Il y avait dans cette délégation les 4/5 des groupes corporatifs représentés au Congrès. Dans la minorité, les groupements politiques l'emportaient dans le rapport de 1 à 3 environ.

Nous étions au jeudi 30 juillet; le temps avait été perdu pendant trois jours, il fallait aller vite pour l'adoption de tous les rapports des commissions; l'ordre du jour ne comportait pas moins de quatre-vingt-onze (91) propositions réparties en huit questions principales, et, pour abattre cette besogne énorme, il ne restait plus au Congrès que deux jours et demi.

On y procéda très vite, automatiquement, les adversaires des propositions ne pouvant parler que peu ou même point.

La première Commission (*Amendements aux règlements*) ne fonctionna pas, par suite de l'adoption de l'art. 11.

La deuxième Commission (*Question agraire*), après un exposé fait par le rapporteur, le citoyen Vandervelde fit adopter les résolutions suivantes :

« Les maux, toujours croissants, que la monopolisation de la terre et l'exploitation capitaliste de l'agriculture entraînent pour le cultivateur du sol et pour la société toute entière, ne disparaîtront complètement que dans une société où le sol, aussi bien que les autres moyens de production, appartiendra à la collectivité, qui le fera exploiter dans l'intérêt commun, en employant les procédés de culture les plus perfectionnés.

» Le mode de possession de la propriété foncière et la division en catégories (1) de la population agricole dans les différents pays, présentent une diversité trop grande pour qu'il soit possible d'adopter une formule générale qui imposerait à tous les partis ouvriers les mêmes moyens de réalisation de leur idéal commun, et qui serait applicable à toutes les classes qui ont intérêt à cette réalisation.

» Mais il y a, pour chaque parti ouvrier, une tâche essentielle et primordiale: l'organisation du prolétariat rural contre ceux qui l'exploitent.

» En conséquence, le Congrès déclare qu'il y a lieu de laisser aux différentes nationalités le soin de déterminer les moyens

(1) La Commission proposait: « La condition économique et la division en classes de la population agricole, etc. » Mais, le Congrès estima sans doute qu'il n'y avait plus de classes, mais des catégories.

d'action les mieux adaptés à la situation de chaque pays.

» D'établir des relations internationales entre les commissions d'études créées ou à créer dans les différents pays, afin de centraliser les documents, statistiques et autres travaux se rapportant à la question agraire.»

Ainsi, sur cette première question, le Congrès décidait... qu'il ne décidait rien. Un rapport, présenté par la minorité de la commission ne fut ni discuté, *ni mis aux voix*.

Au commencement de la séance du jeudi après midi, le citoyen Domela Nieuwenhuis, vint, au nom de la majorité de la délégation hollandaise, faire une déclaration.

Flétrissant le sectarisme et l'autoritarisme des leaders du Congrès, il constate que l'on abandonne de plus en plus les bases de l'Internationale pour constituer des masses électorales, et il déclare que la majorité de la délégation hollandaise se retire du Congrès auquel elle ne veut plus assister, laissant ici, la minorité, intitulée : « Parti social-démokrat », qui n'a, en aucune façon, le droit de représenter la démocratie hollandaise.

La minorité hollandaise déclare, à son tour, qu'elle reste au Congrès et qu'elle accepte d'être une petite succursale du socialisme allemand qui représente le mouvement international.

Puis le citoyen Lansbury, rapporteur de la 3e commission (*Action politique*) développe les résolutions suivantes :

« 1^o Le Congrès entend par l'action politique, la lutte organisée sous toutes les formes, pour la conquête du pouvoir politique et son usage législatif et administratif, dans l'Etat et la commune, par la classe ouvrière, pour son émancipation.

» 2^o Le Congrès déclare que la conquête du pouvoir politique est, pour les travailleurs, LE MOYEN PAR EXCELLENCE par lequel ils peuvent arriver à leur émancipation, à l'affranchissement de l'homme et du citoyen, par lequel ils peuvent établir la République socialiste internationale. Il fait appel aux travailleurs de tous les pays, et les invite à s'unir en un parti distinct de tous les partis politiques bourgeois et à revendiquer :

Le suffrage universel de tous les adultes.

Le droit de vote pour chaque adulte.

Le scrutin de ballottage.

Le droit d'initiative et le referendum local et national.

» 3. Le Congrès déclare aussi que l'émancipation de la femme est inséparable de celle du travailleur, et il fait appel aux femmes de tous les pays à l'effet de s'organiser *politiquement* avec les travailleurs.

» 4. Le Congrès se déclare en faveur de l'autonomie de toutes les nationalités. Il exprime sa sympathie aux travailleurs de tous pays, souffrant actuellement sous le joug du despotisme militaire ou national et de tout autre despotisme, et il fait appel aux travailleurs de tous les pays, pour combattre côte à côte avec la classe ouvrière de tous les pays et s'organiser avec elle afin de jeter bas le capitalisme international, afin d'instituer la démocratie socialiste internationale.

» 5. Le Congrès déclare que, quelque soit le prétexte, religieux ou soi-disant ci-

vilisateur, de la politique coloniale, elle n'est que l'extension du champ d'exploitation capitaliste, dans l'intérêt exclusif de la classe capitaliste. »

Ce rapport est combattu par le citoyen Tortelier, au nom de la minorité de la 3e commission.

« Les travailleurs français, dit-il, n'attendent que d'eux-mêmes leur émancipation en se groupant fortement dans leurs organisations syndicales, et en revendiquant, non des réformes politiques, mais des réformes économiques. »

Le citoyen Vanderveide, président, déclare, au nom du citoyen Vaillant, que, contrairement à ce qu'a dit le citoyen Tortelier, les groupes politiques, en France, sont plus forts que les groupes syndicaux ; ces derniers ne font pas d'action politique, en tant que syndicats, mais leurs membres ne *nient pas cette action*, qu'ils font en dehors de leur organisation syndicale, en se mêlant aux groupes politiques.

Le Congrès repoussa, à l'unanimité moins quelques voix, un amendement déposé par un délégué anglais, disant qu'il pouvait parfois y avoir intérêt à s'unir avec un parti politique bourgeois.

Les conclusions de la commission furent ensuite adoptées sans aucun amendement.

A la séance du vendredi matin, les rapports des 4^e et 5^e commissions n'étant pas prêts, le Congrès passa à la 6^e commission ; voici les résolutions adoptées :

1. Le Congrès, tout en reconnaissant pleinement la valeur de l'expérimentation individuelle en matière d'éducation, déclare qu'il est du devoir primordial des pouvoirs publics de chaque pays d'établir un système complet d'éducation, sous le contrôle démocratique public, système allant depuis les jardins d'enfants jusqu'à l'Université et comprenant un enseignement physique, scientifique, artistique et technique (travaux manuels). Le tout sera accessible à chaque citoyen par la gratuité absolue et par l'enseignement aux frais de l'Etat (1).

2. (Cet article, dont on trouvera le texte plus loin, a été repoussé).

3. L'âge minimum auquel les enfants seront exemptés de toute présence à l'école et légalement autorisés à être employés dans les fabriques ou dans la petite industrie, comme aussi dans l'industrie domestique, sera porté, graduellement, aussi vite que possible et dans tous les pays, à seize ans accomplis.

4. L'emploi de tout enfant au-dessous de dix-huit ans sera absolument et légalement interdit dans toute profession malsaine ou dangereuse.

5. Dans le but de continuer l'éducation de l'enfant et pour restreindre l'usage illégitime, par les capitalistes, du travail infantile, il ne sera permis à aucun employé de se servir d'un garçon ou d'une jeune fille de moins de dix-huit ans, ni dans les manufactures, ni dans l'industrie

(1) Le texte de la Commission disait « et par des Bourses d'entretien ». Le citoyen Kair Hardie (Angleterre) proposa l'amendement ci-dessus, qui fut adopté par 14 nationalités contre 6. Les deux « nationalités » françaises votèrent pour cet amendement.

domestique, pendant plus de vingt-quatre heures par semaine (système du demi-temps). L'enseignement complémentaire sera obligatoire.

6. Pour tous les cas qui concernent les enfants, la législation industrielle de tous les pays devrait être fixée uniformément par voie d'entente internationale.

Le Congrès constate que les divers gouvernements n'ont nullement tenu les engagements solennellement pris par eux à la conférence de Berlin en 1891, le gouvernement britannique en particulier, puisqu'il autorise encore le travail des enfants depuis l'âge de onze ans.

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'article 2 a été repoussé ; voici quelle était sa rédaction :

« L'organisation scolaire comprendra un repas en commun par jour, ainsi que cela se fait dans les cantines scolaires, sans distinction individuelle entre riches et pauvres ; des mesures précises pour l'entretien intégral et de l'éducation, selon les meilleures méthodes, de tous les orphelins et de tous les enfants abandonnés.

Le citoyen Argyriadès (France régulière) s'étonne qu'alors que le Congrès de Bruxelles a décidé que l'entretien intégral de l'enfant serait à la charge de l'Etat, on vienne aujourd'hui proposer qu'il n'en soit ainsi que pour les orphelins et les enfants abandonnés. Il demande que l'on repousse l'article 2, et que l'on s'en tienne aux décisions de Bruxelles.

Le citoyen Delory (France dissidente) demande au contraire le maintien de cet article 2, qui constitue un progrès sur ce qui existe actuellement.

Le Congrès, consulté par nationalité, repousse l'article 2, mais ne le remplace par aucune résolution.

La délégation dissidente française vota à l'unanimité pour le maintien demandé par Delory.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

En vente à la Bourse du travail :

Compte-rendu des Congrès qui se sont tenus à Tours en 1896 :

Cinquième Congrès des Bourses du travail, au prix de 0 fr. 65.

Cinquième Congrès national du bâtiment prix 0 fr. 45.

Huitième grand Congrès national corporatif ouvrier, prix 0 fr. 75.

Le Socialisme et le Congrès de Londres, par A. Hamon, au prix spécial pour les syndiqués de 1 fr. 75.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

Le Gérant : TULÈVE